

## ARRETE DU MAIRE

Direction générale des services  
DE/AJ/NA 21-DGS-031

### DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE A MADAME MAGALI BUTELLE, RESPONSABLE DU SERVICE DES FINANCES

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L.2122.18, ainsi que ses articles L.2122.23, L.2122.30, L.2212.1 et suivants,

CONSIDERANT la mise en place du parapheur électronique à compter du 18 février 2021, pour la signature électronique des bordereaux de mandats et titres,

CONSIDERANT que cette mise en place nécessite un certificat RGS\*\* pour les signatures de bordereaux,

CONSIDERANT que Mr Dieunor EXCELLENT, est à ce jour, en attente de son certificat RGS\*\*, et en conséquence empêché de signer électroniquement les bordereaux liées à la mise en place du parapheur électronique,

CONSIDERANT que Mme Magali BUTELLE, Responsable du service des Finances, se trouve déjà en possession d'un certificat RGS\*\*,

### ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, DELEGUE à Mme Magali BUTELLE, Responsable du service des Finances, les pouvoirs du Maire, en matière de signature des bordereaux de mandats et titres.

ARTICLE 2 :

- . Transmission du présent arrêté sera faite en Préfecture de Seine Saint-Denis,
- . Ampliation du présent arrêté sera faite au Receveur d'Epinay-sur-Seine,
- . Notification du présent arrêté sera faite à Mme Magali BUTELLE, Responsable du service des Finances,
- . Affichage du présent arrêté sera fait en Mairie.

Fait à Villetaneuse, le 17 février 2021

Le Maire,

Dieunor EXCELLENT

